

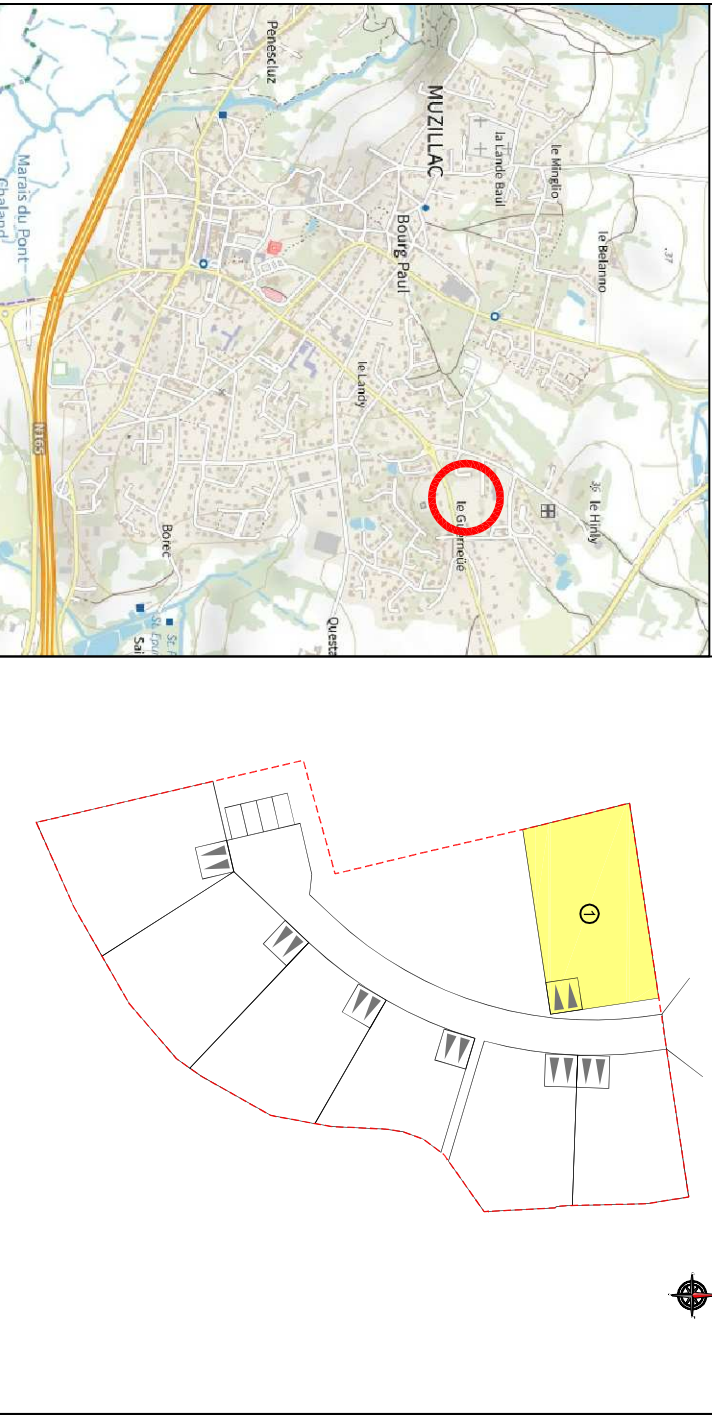


DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
Commune de MUZILLAC

LA ROSE DES VENTS IV

LOT n° 1	Adresse :	
	Réalisé le 28/11/2025	Mis à jour après travaux le :
	Cadastre : Section AM n°401p Surface PROVISoire : 507 m² Surface de plancher : 220 m² Servitude particulière : OUI ☐ NON ☒	

PLAN DE SITUATION



PLAN DE VENTE PROVISOIRE

GEOMETRE



Géomètres-Experts D.P.L.G.

3, Place de l'Europe 44400 REZE

Tél: 02.40.75.66.60

e-mail : contact@myriade-ge.fr

ACC
DNM

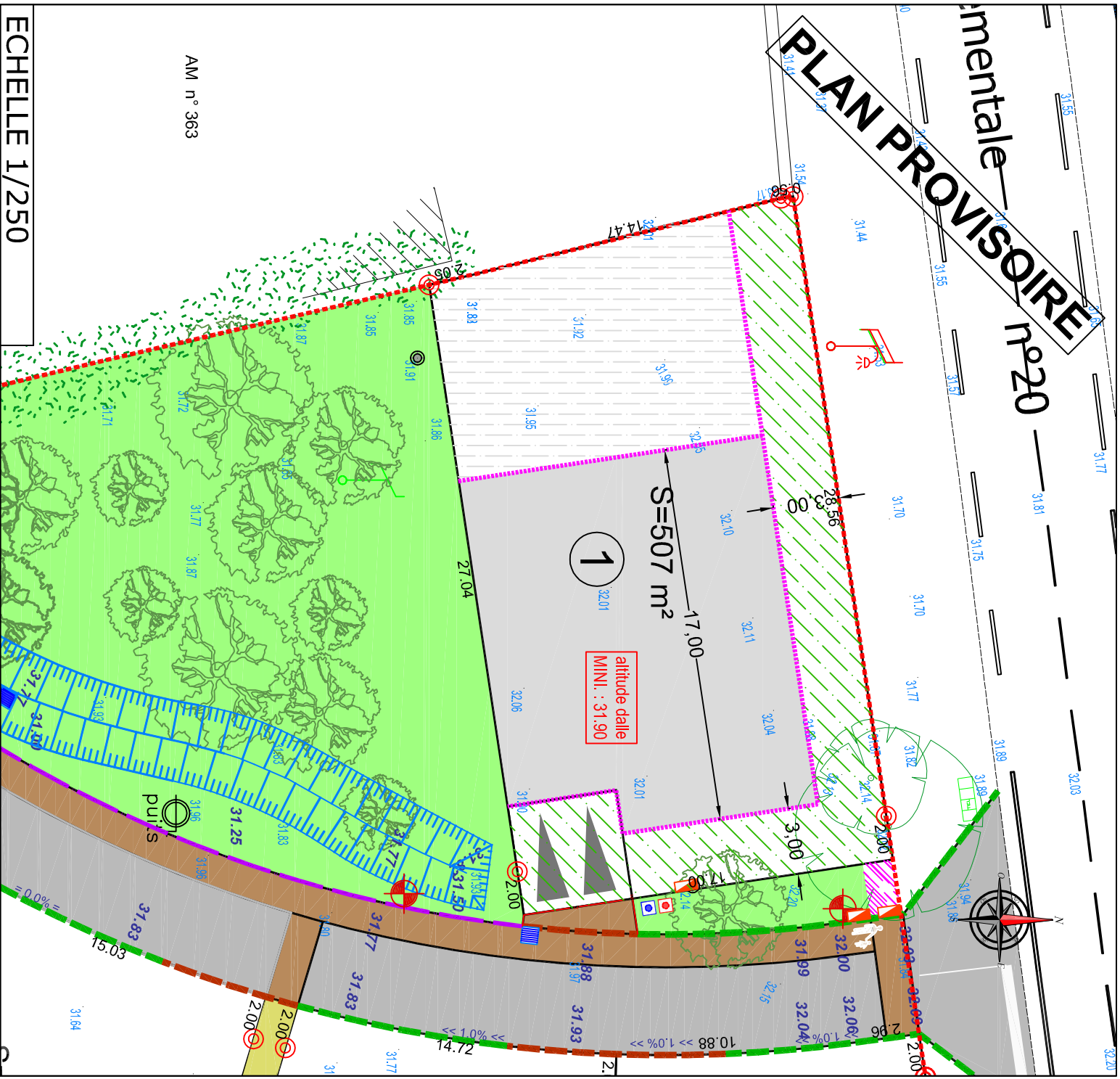
27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411 44124 VERTOU
architectes@acdm-architecture.fr

architectes@acdm-architecture.fr

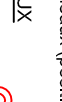
architectes@acdm-architecture.fr

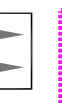
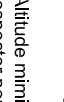
- Cotes de radier suivant plan de récolement de l'entreprise :
- Branchement EU : **XX,XX m**
- Branchement EP : **XX,XX m**
- Ces cotes devront être contrôlées par le constructeur.

- Ces cotes devront être contrôlées par le constructeur.



ECHELLE 1/250

	Voirie emrobé / résine		Luminaires (position de principe)
	Aire de Présentation des bacs		Arbres ou arbustes à planter par l'aménageur sur l'espace commun
	Sable		Coffrets et ciennaux (position de principe)
	Parking dalles béton engazonnées		Coffrets et ciennaux (position de principe)
	Gazon		Bornes OGE
	Espace végétalisé à préserver ou compléter		Bornes OGE

	Zone non constructible sauf clôtures		Places de parking "visiteurs"
	Zone d'implantation des constructions		Arbres ou arbustes à planter par l'aménageur sur l'espace commun
	Zone non constructible sauf annexes H<3,20 m suivant PLU et clôtures		Coffrets et ciennaux (position de principe)
	Nœuds engazonnés		Coffrets et ciennaux (position de principe)
	Accès et emplacement stationnement non clos obligatoire 5,00m x 5,00m sur espace privé		Bornes OGE

	altitude dalle MINI : 11.45		Bornes OGE
	Nœuds engazonnés		Arbres existants conservés

NOTA:

- Les emplacements des coffres, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif. L'ameurageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.

- L'aménageur se réserve le droit pour toutes raisons d'ordre technique d'implanter les coffrets ERDF 400A sur les lots

PROJET N'AYANT PAS FAIT L'OBJET D'UN BORNAGE CONTRADICTOIRE - LES SURFACES INDIQUEES NE SERONT DEFINITIVES QU'APRES LE BORNAGE DES LOTS